



DANS SA SEANCE DU 01 SEPTEMBRE 2025 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De délivrer le permis de construire à M. Rosat, Rte du Lac 19, parcelle 298 pour la construction d'un garage enterré et réfection de la terrasse ;
- De délivrer un préavis favorable à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques à M. Tavernier, parcelle 520, Sur les Moulins 7 ;
- De délivrer l'autorisation d'abattage d'un pin sylvestre à M. Python, parcelle 119, Ch. de la Crosette 5,

A pris note

- Des remerciements du club d'arts martiaux Zen Do Ryu quant à notre soutien financier

La municipalité